

Collecte des déchets ménagers : plus écoresponsable en 2025

À partir du 6 janvier 2025, la collecte des déchets ménagers des 109 communes du Bessin gérées par Collectéa se modifie. Cela se traduit par une **harmonisation des rythmes de collecte** pour une gestion plus vertueuse de nos déchets ménagers et plus respectueuse de notre environnement.

Comment se traduit concrètement l'harmonisation des rythmes de collecte ?

La plupart des habitants du secteur vivent déjà avec les nouveaux rythmes de collecte, par alternance, **un jour de la semaine pour le bac noir, un jour de la semaine suivante pour le bac jaune**. Pour eux, l'harmonisation se traduit par un simple changement de jour de collecte. Pour les autres, l'harmonisation des rythmes de collecte peut prendre deux principales formes.

La première est le **passage à ce principe d'alternance une semaine pour le bac noir, une semaine pour le bac jaune**, dans les zones actuellement desservies de manière hebdomadaire pour le noir et le jaune.

La deuxième est une adaptation des fréquences de passage. Dans les zones collectées plusieurs fois par semaine, **le rythme sera de une fois par semaine pour le bac noir et une fois toutes les deux semaines pour le bac jaune**. L'hypercentre de Bayeux sera collecté deux fois par semaine au lieu de cinq fois, aussi bien pour les ordures ménagères que pour les emballages et papiers recyclables.

L'ensemble de ces mesures permet dans ce même temps une **reprise directe de la collecte par Collectéa sur 16 communes**, jusqu'à présent confiée à un opérateur privé.

Quel est le rapport avec la tarification incitative ?

Après la mise en place des bacs jaunes qui a favorisé le tri sélectif, Collectéa déploie une **tarification incitative écoresponsable**. Elle sera en phase de test en 2025, pour être effective en 2026. La conséquence de l'évolution de la taxe écoresponsable sera une accentuation des habitudes des habitants concernant la gestion de leurs déchets pour en produire moins et pour les jeter moins souvent. **Collectéa se prépare, et adapte à l'avance ses façons de collecter**, via l'harmonisation des rythmes de ramassage.

Quels sont les principaux traits de cette nouvelle tarification incitative écoresponsable ?

Elle intègre au système de tarification actuel une part variable. Concrètement, la part variable est **basée sur le nombre de fois où le bac noir sera collecté** (le nombre de

levées de bac) chaque année par foyer. Techniquement, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) devient une **TOEM incitative écoresponsable (TOEMi)**. Cette nouvelle tarification s'applique à tous : foyers, entreprises, administrations et collectivités. Pour des niveaux élevés de production, c'est une **redevance spéciale** qui s'applique, pour les entreprises, les administrations et les collectivités.

Quel est le grand principe de cette TOEMi ?

La TEOM qui devient TEOMi permet à chaque foyer de **bénéficier d'un service complet de collecte** (en porte à porte, en déchèteries et en points d'apport volontaire), de transport et de traitement des déchets, **intégralement géré et piloté par Collectéa**.

Transformer la TEOM en TEOMi revient à appliquer le principe du pollueur-payeur. L'idée est de sensibiliser les habitants en les faisant payer une partie des frais en fonction du service consommé (basé sur le nombre de levées de bac noir).

Quels gestes adopter pour s'adapter à ces nouveautés ?

Le premier geste est de **sortir les bacs que lorsqu'ils sont pleins**. Pour s'en rappeler, un moyen mnémotechnique existe : BAC SORTI = BAC REMPLI. D'autres habitudes peuvent être prises :

- **Limitier les matières fermentescibles** dans le bac noir. Elles peuvent être compostées à la maison via un composteur, en faire la demande sur collectea.fr.
- Trier les emballages et papiers — cartons, plastiques et autres matériaux — grâce à la poubelle jaune dont dispose chaque foyer.
- **Réfléchir à ses choix de consommation**, qui ont une incidence directe sur la production des déchets.

Pourquoi collecter différemment dès 2025 ?

Plusieurs raisons expliquent ces évolutions **déployées sur les 109 communes** d'Isigny-Omaha, de Bayeux Intercom et de la partie sud de Seules Terre et Mer par Collectéa :

- Dans un bac noir, **plus de la moitié des déchets ne devraient pas y être**.
- En 2023, près de 77 % des bacs sortis étaient remplis à moitié.
- Seule la moitié des foyers présente un bac à chaque passage.
- Les coûts de traitement des déchets sont en hausse constante.
- **La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise la généralisation de la tarification incitative.**

Pratique : toutes les informations sont disponibles sur www.collectea.fr . Chaque foyer peut **obtenir le calendrier de collecte de sa commune dès décembre 2024**.